

par le zèle qu'elle déploie pour la conversion des infidèles, le baptême des enfants et l'absolution des agonisants.

Par malheur, cette réhabilitation se passe en figures, affaire de mysticisme et de spiritualité. Le royaume du Christ n'est pas de ce monde : cette dignité précieuse, que l'empire avilissant de César faisait perdre aux personnes, le christianisme promet de la leur rendre... dans l'autre vie ! Et il en est de même de la liberté, de l'égalité, de la richesse, de la science, de l'amour, de la sanctification. Ces biens que rien ne saurait compenser, condition de toute morale, ne doivent se réaliser que dans le ciel.

C'est bien autre chose vraiment pour ce qui est de la pénitence et de la mortification : là, suivant l'Évangile, est la véritable réalité terrestre. Dès qu'il s'agit de punir, le royaume du Christ apparaît, riches, pour vous dépouiller ; puissants, pour vous humilier ; esclaves pour vous entretenir dans votre misère.

D'abord, l'homme étant, de par la révélation nouvelle, coupable devant Dieu, le rapport qui dans la société païenne avait existé entre la Justice et la religion, fut interverti. La Justice passa au second rang, la religion eut les honneurs. La dignité de l'homme subordonnée à l'adoration de Dieu par ce simple changement, les individualités, qui jadis relevaient de leur droit, *sui juris*, se trouvèrent, il est vrai, de niveau en présence de la majesté suprême, mais abaissées de toute leur hauteur.

Dans le système chrétien, en effet, l'homme, auteur du mal, ne peut pas par lui-même avoir des droits ; il est hors le droit, *ex-lex*, il n'a que des devoirs. Qu'il éprouve des besoins, des aspirations, une certaine fierté, une estime de sa personne ; qu'en conséquence il sollicite pour ces besoins, pour ces aspirations, pour tout ce qui compose sa dignité, image de la dignité divine, le respect des autres, on l'accorde ; mais qu'il ait droit, de son fonds, à ce respect, on le nie positivement. Il n'y a rien dans l'homme

qui justifie cette exigence, elle ne se conçoit même pas. Comment la dignité de mon prochain pourrait-elle faire que je la respectasse, lorsque je sais que je ne vauds rien, et que lui n'est pas meilleur que moi ? D'homme à homme nous ne nous devons rien, à moins que l'intervention d'un tiers plus puissant, nous obligeant tous deux envers lui, ne nous crée par cette obligation un devoir mutuel.

Les modernes théoriciens du droit et du devoir, qui tout en se séparant de l'Église en suivent fatalement la logique, tiennent absolument le même langage. Pour eux aussi c'est le *devoir* qui est donné le premier ; le droit n'est qu'une induction, une dépendance (1). Ainsi parlent MM. Jules Simon, Oudot, Auguste Comte, tous les communistes et religionnaires. N'est-ce pas la grandeur du christianisme d'avoir tellement absorbé en soi la substance de la religion, que ceux qui rêvent de le remplacer ne peuvent être que ses copistes, et que hors de l'Église il n'y a pour l'adorateur ni logique, ni bonne foi ?

XX. — Nous savons ce que dit le dogme : suivons-en les effets dans la pratique et dans l'histoire.

Le système des sociétés polythéistes, dans lequel la pensée religieuse, n'intervenant que comme auxiliaire de la Justice, était loin de produire toutes ses conséquences, pouvait se définir : *Système de la prérogative personnelle, ou du DROIT.*

Le système chrétien, où la religion, parvenue à sa plénitude, est faite principe de la Justice, et qu'il n'est permis à personne faisant profession de foi chrétienne de renier, peut se définir à son tour : *Système de la déchéance personnelle, ou du NON-DROIT.*

Ceci est autre chose qu'une vaine antithèse.

Le christianisme, importé d'Orient à une époque révolutionnaire, au moment où la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, l'Asie, se soulevaient à la fois contre l'empire, où les ar-



mées prétoriennes s'égorgeraient pour le choix de leurs césars ; le christianisme, saturé d'idées juives, égyptiennes, persanes, hindoues, expressions de la misère des peuples, du désespoir de la plèbe, de la dégradation des esclaves, devait nécessairement opérer cette interversion de l'idée juridique et de l'idée religieuse. Ce qui dans l'École pouvait n'être qu'une récrimination dialectique, passant dans les faits à la faveur de circonstances exceptionnelles, est devenu pendant dix-huit siècles la formule officielle de la morale : il ne pouvait pas y en avoir d'autre.

Je l'avouerai même, la dégradation de la personne humaine, démesurément exaltée sous l'ancien culte, était une nécessité de l'époque et une condition du progrès.

La Justice, on le voit par l'exemple des enfants et des sauvages, est de toutes les facultés de l'âme la dernière et la plus lente à se former ; il lui faut l'éducation énergique de la lutte et de l'adversité. Pour arriver à la vraie notion du juste, pour qu'il comprît et aimât à l'égal de sa propre dignité la dignité d'autrui, il fallait que l'intraitable moi fût dompté par une discipline de terreur ; et puisque cette discipline ne pouvait se produire que sous forme religieuse, il fallait créer, à la place d'une religion d'orgueil, une religion d'humilité.

L'ère chrétienne est la véritable ère de la chute de l'homme, je veux dire de la grande épreuve qui devait faire surgir en son âme le sentiment complet de la Justice (1).

Avant tout, le chrétien doit reconnaître son indignité, s'abaisser devant son Dieu, accepter la mortification et la discipline, convenir qu'il a mérité toute espèce d'affront et de châtement. Son premier acte, le premier mouvement de son cœur, est un acte de contrition, une demande de pardon, un recours en grâce. Ce n'est qu'à ce prix qu'il peut espérer, par le ministère du prêtre appréciateur de son repentir, interprète vis-à-vis de lui de la céleste miséricorde, et muni par grâce spéciale du pouvoir de lier et de

déliar, la remise de sa faute et l'exaucement de sa prière.

L'organisation des pouvoirs, dans la société chrétienne, suit la même marche.

Tandis que, suivant le système antérieur, le magistrat qui disait le droit avait le pas sur le pontife et l'augure, dans l'économie chrétienne c'est le prêtre qui a le pas sur le magistrat. Le prince n'est en réalité que le porte-glaive de l'Eglise ; l'empereur, *évêque du dehors*, est le valet du pape, *évêque du dedans* ; il tient la bride de son cheval et fait pour lui office de bourreau. Dès les premiers jours on voit dans les confréries christicoles, d'abord synagogues, puis églises, l'évêque attirer à lui la décision des affaires, supplanter le juge civil, détourner les fidèles des tribunaux établis. On peut voir dans Fleury les troubles, les dissensions, les plaintes, causés par cette usurpation d'un pouvoir abusif et sans contrôle.

L'impulsion une fois donnée aux esprits, et les causes qui l'avaient produite continuant d'agir, rien ne pouvait arrêter cette étrange révolution.

Le christianisme, par son principe, par toute sa théologie, est la condamnation du moi humain, le mépris de la personne, le viol de la conscience. De là à la profanation de la vie privée, au régime des billets de confession et de tout ce qui s'ensuit, il n'y a qu'un pas. L'état naturel de l'homme est un état de péché : comment le chrétien respecterait-il la personne de son frère, le prêtre celle de son ouaille, alors que tout chrétien doit se mépriser lui-même, et que le premier titre du prêtre à la fonction qu'il exerce est sa propre mésestime, *quia respexit humilitatem ancillæ suæ* ? Pour relever cet être déchu et le rétablir en honneur, il ne faut pas moins que l'immolation d'une victime céleste, renouvelée chaque jour en un million de lieux à la fois. Tel est le dogme symbolisé dans la passion du Christ, et manifesté à chaque instant sur quelque point du globe par la messe.



Ainsi le christianisme, ayant à vaincre l'exagération du moi, devait en exagérer l'humiliation. Sa mission n'est pas d'établir la Justice, mais de préparer le sol où elle doit germer, *Justumque terra germinet*. Non-seulement il l'exclut de l'humanité par sa théologie, il la rend impossible par l'anéantissement de la dignité personnelle, par toutes ses institutions et ses symboles. C'est un instinct universel chez les nations de vouloir que leurs chefs soient entourés de gloire et de puissance : l'honneur rendu au prince semble un gage de la respectabilité du citoyen. Quel honneur attendre pour l'homme et pour la famille, partant quelle justice, dans une Église dont le chef s'intitule *serviteur des serviteurs de Dieu*, et donne aux princes du temporel à baiser sa pantoufle?

XXI. — Quoi que nous fassions, pensions et disions, en tant qu'il provient de l'humaine nature, le christianisme le répute mauvais, sinon coupable; ce qui nous échappe de vertueux et d'honnête est l'effet de l'influence divine.

Dans la donnée de la transcendance, cette théorie est d'une logique irréfutable; et ce qui le prouve, c'est qu'elle n'avait pas été absolument inconnue sous le polythéisme. Déjà les dévots avaient su tirer du culte qu'ils rendaient à leurs dieux cette conséquence impie.

« Quelque bonne action que tu fasses, dit Bias dans Diogène Laërce, sache que c'est un présent des dieux. »

Cicéron parle de même :

« Il faut croire qu'aucun homme de bien n'a été tel que par le secours de Dieu; et jamais il ne fut de grand homme sans une inspiration du ciel. » (*De Naturâ deor.*, II, n. 66.)

Il dit ailleurs :

« S'il existe dans le genre humain de l'intelligence, de la vertu, de la bonne foi, de la concorde, elles ne nous viennent que des dieux. »

On voit par ces citations ce que contenait dans le secret de son principe la *Relligio*. Cicéron, Bias, Platon, Zénon, autant que Moïse et Isaïe, sont des pères de l'Église. Les anciens poussèrent la chose beaucoup plus loin : ils attribuèrent aux dieux la découverte des sciences et des arts.

« Ne dites point, — c'est Sénèque qui parle, — que les découvertes que nous faisons nous appartiennent. Les semences de tous les arts ont été déposées en nous; et Dieu, le maître invisible, aiguise et excite les génies. » (*De Benef.*, IV, c. 6.)

Pline, lib. XXVII, c. 1, 2 :

« Le zèle des anciens pour les découvertes, leur générosité à les transmettre, est un don des dieux. Si quelqu'un s'imagine par hasard que l'homme a pu inventer toutes ces choses, c'est un ingrat qui méconnaît la munificence divine. »

Jusqu'à l'époque chrétienne ces éclairs de mysticisme ne paraissent pas avoir exercé une grande action sur les mœurs; bien moins encore la philosophie sut-elle en déduire une théodicée. Au christianisme était réservé de développer dans sa plénitude la fameuse doctrine de la *grâce*, corollaire indispensable du péché originel.

Toujours donc et dans tous les cas, même quand le souffle divin l'inspire, et surtout alors qu'il l'inspire, il faut que l'homme, enfant du péché, s'humilie. Qu'il se complaise en lui-même, il devient apostat.

C'est pour cela que le christianisme, partant du principe que toute volonté est perverse, tout caractère vicieux, toute intelligence dépravée, toute action pollue, s'occupe incessamment de nous laver de nos souillures, et qu'il s'est constitué en une officine d'expiations. Rappellerai-je les jeûnes, les veilles, les abstinences, macérations, disciplines, oraisons, séquestrations; les renoncements, la misère volontaire, le célibat perpétuel, et toutes ces inventions de la haine de soi dont se compose l'exercice, *askésis*, du chrétien parfait, de l'ascète?

« Tout est hostile à la religion catholique, naturellement



parlant, dit un de ses apologistes, et l'esprit, et le cœur, et les sens, parce qu'elle-même se présente comme hostile à l'esprit par ses mystères, au cœur par ses préceptes, aux sens par ses pratiques. » (NICOLAS, *Études philosophiques sur le Christianisme.*)

Et le catholicisme agit en conséquence : son culte est une série de rites expiatoires. N'avons-nous pas encore, en dehors des maisons religieuses où l'œil profane ne pénètre pas, les avants, carêmes, retraites, neuvaines, quatre-temps, rogations, lustrations, indulgences, cha-pelets, et le bréviaire insipide, et l'épouvantable office des morts?

Mais, Monseigneur, vous savez tout cela mieux que moi, et vos mandements font foi que ce n'est pas vous qui laisserez périr le vieil esprit chrétien. Laissons donc la pratique de la vie dévote, et, maintenant que nous avons déterminé la raison historique et métaphysique du christianisme, voyons quel en a été l'effet sur les mœurs.

XXII. — Je le reconnais, le zèle déployé par l'Église pour la réparation du péché tant actuel qu'originel était tellement dans l'esprit de l'époque, il répondait si bien à l'accablement des âmes, que l'influence du dogme parut d'abord n'avoir rien que de salutaire, et qu'elle ne pouvait manquer de faire illusion. Les idées changèrent comme les sentiments. On mesura la valeur de l'homme, non plus sur ses qualités sociales et positives, mais sur les rigueurs de sa pénitence, sur l'intensité de ses expiations. C'est ainsi qu'en jugent les Orientaux avec leurs derviches et leurs fakirs. Aux épreuves de la persécution succédèrent celles de l'éremitisme : quels prodiges de vertu que les Pacôme, les Hilarion, les Sisoès, les Paul, les Antoine, les Siméon Stylite ! Et comme pâlassaient à côté d'eux les héros antiques, les Miltiade, les Aristide, les Cimon, les Agésilas, les Socrate, les Camille, les Cincinnatus, les

Fabricius, les Régulus, les Scipion ! D'un commun accord la morale chrétienne fut estimée hors ligne ; sa perfection devint un article de foi, accepté sur parole et sans examen. De temps à autre l'ambition des évêques, les scandales du clergé, soulevaient l'irritation populaire, plus d'une fois l'Église fut traitée de prostituée de Babylone ; mais ces reproches ne tombant que sur le personnel, le matériel, je veux dire, la foi, n'était pas atteinte. La libre critique ne s'éleva guère plus haut ; c'est ainsi qu'on a vu dans ces dernières années les écoles socialistes invoquer pour leur justification, à l'exemple des Albigeois et des Vaudois, la morale de l'Évangile, accusant seulement l'Église de l'avoir oubliée et d'y être infidèle.

Et c'est ce qui explique comment la société chrétienne put avoir des mœurs, de même que la société païenne en avait eu ; comment jusqu'au sein de l'Église il se produisit des caractères dont quelques-uns, survivant dans la mémoire des hommes à la foi qu'ils servirent, resteront grands devant la postérité.

Mais une doctrine qui viole l'humanité ne pouvait éternellement posséder l'humanité.

L'histoire des conciles n'est autre chose que celle des corruptions de l'Église ; l'histoire des hérésies, celle des révoltes soulevées par ces corruptions. Sans cesse l'Église est occupée à défendre son dogme et à rétablir sa discipline, sans s'apercevoir jamais que ce qui entretient le péché, c'est la discipline ; ce qui provoque l'hérésie, l'immoralité du dogme.

Dès le premier siècle, la corruption est partout : sur sept églises, l'Apocalypse en compte au plus deux de saines.

Du deuxième au quatrième siècle, la corruption augmente encore : elle suscite les hérésies rigoristes de Marcion, de Cerdon et de Tertullien.

La persécution de Dioclétien retrempe la chrétienté



dépravée : après Constantin, la dissolution devient son état normal jusqu'à Grégoire VII.

La période des croisades, de l'an 1077 à l'an 1300, est la moins impure de l'histoire ecclésiastique. Mais la corruption éclate de nouveau sous Boniface VIII, et, malgré la Réforme, malgré la Révolution, elle ne se voile plus.

Grâce à l'opinion qui fait de l'Évangile le code et de l'Église l'interprète de la morale, le christianisme continue de vivre; mais la raison des peuples se déprave, et perd jusqu'au sentiment de la dignité humaine, principe de toute Justice et de toute morale.

L'un des plus récents apologistes du christianisme, M. Auguste Nicolas, fait en ces termes le parallèle de la morale païenne et de la morale chrétienne, en ce qui touche les qualités de l'homme et du citoyen. On peut juger, d'après cet inventaire, du progrès que l'humanité doit au christianisme.

« Chez les anciens, la fierté d'âme, le courage bouillant, le ressentiment implacable, *impiger, iracundus, inexorabilis, acer*, tel est le portrait d'un héros, d'Achille. — *L'ambition*, honorée dans la personne d'Alexandre; *l'assassinat politique*, dans Brutus; le *suicide*, dans Caton; le *patriotisme*, qui sacrifiait l'humanité à la patrie; l'amour de la gloire, qui sacrifiait la patrie à l'individu; *l'amitié*, sentiment exclusif, quand il n'était pas criminel et monstrueux : voilà ce qui passait pour vertu chez les anciens »

Ce portrait est tracé avec une intention évidente de dénigrement, et le parti pris de faire briller le chrétien aux dépens du polythéiste. Je m'en contente cependant. Prenons l'homme de l'antiquité tel que M. Nicolas nous le présente, avec ses vertus et ses vices, et réduisons le tout à son expression la plus simple : que trouvons-nous au fond du creuset? Le latin l'a nommé : *l'Homme digne*.

« Sous le christianisme, continue M. Nicolas, nous voyons fleurir le sacrifice, l'humilité, la mortification, le détachement,

la résignation, le repentir, le pardon des injures, la pauvreté volontaire, la continence, l'amour des ennemis, le zèle de la foi, la foi, l'espérance, la charité. — Il fut un temps, dit M. Nicolas, où toutes ces vertus, qui font le bonheur de l'humanité, n'avaient pas même un nom dans les langues. »

Acceptons ce tableau, tout flatté qu'il est; prenons le chrétien tel qu'on vient de le faire, avec son cortège de vertus auxquelles ne se mêle pas un vice, et résumons le tout en une simple formule : que reste-t-il? Le moyen âge a trouvé le mot : le *Bon homme*.

*L'Homme digne*, puis le *Bon homme*, voilà en quatre mots le chemin que la religion a fait faire, en quatre mille ans, à l'humanité.

A quand l'HOMME JUSTE?...

XXIII. — Que fait cependant l'Église? quelles pensées l'occupent au milieu de cette immoralité toujours renaissante? Avec une gravité imperturbable, l'Église affirme son dogme; elle l'explique, le développe, accusant l'esprit et la chair, travaillant de son mieux à les broyer l'un et l'autre sous sa discipline.

La religion enseignant d'une part la sainteté infinie et inaltérable de l'Être divin, de l'autre la corruption innée, permanente et indélébile de l'être humain, n'admettant pas plus de cesse à la perversité de celui-ci que de limite à la perfection de celui-là, il s'ensuit que la *vendetta* exercée au nom du Dieu trois fois saint pour une coupable ineffaçable doit durer autant que la vie du coupable, autant que l'humanité. L'affreux talion ne s'arrête pas même à la mort, il se perpétue pour les réprouvés par l'enfer, et ne finit pour les âmes élues qu'à leur sortie du *Purgatoire*, à ce moment de l'existence ultramondaine où l'inviolable Majesté, enfin satisfaite, dit à l'âme purifiée : Entre dans la joie de ton souverain, *Intra in gaudium domini tui*.

L'état de moralité, dans ce système, n'est pas de ce